

## Règlement du concours « Concours Crédit Hypothécaire 2017 »

La participation au concours implique l'acceptation du présent règlement.

### **Organisateur :**

CBC Banque SA, Grand-Place, 5 à 1000 Bruxelles,  
TVA BE 403 211 380, RPM Bruxelles, FSMA  
017.588 A.

### **Durée du concours :**

Le concours commence le 15 mars 2017 et se termine le 15 juin 2017.

### **Publicité :**

Le concours est annoncé sur [www.cbc.be](http://www.cbc.be) et sur [www.cbc.be/habitation](http://www.cbc.be/habitation), via écrans digitaux et flip flop en agence, sur les médias sociaux de CBC Banque et de Twenty2.be, via du bannerling et de l'e-mailing.

### **Conditions de participation et d'exclusion**

- Introduire une demande de crédit hypothécaire CBC ;
- Une seule participation par personne ;  
Les personnes qui tenteraient de participer plusieurs fois seront exclues du concours ;
- Les membres du personnel de CBC Banque ne peuvent pas participer.

### **Modalités de participation :**

Un formulaire de participation est disponible sur le site internet de la banque à l'adresse suivante : [www.cbc.be/habitation](http://www.cbc.be/habitation).

Les participants doivent compléter ce formulaire et répondre, sur le site, aux questions qu'il contient.

### **Modalités de sélection**

Les formulaires de participation comportent trois questions de connaissance ainsi qu'une question subsidiaire. Les participants sont tenus de répondre à toutes les questions pour que leur formulaire soit pris en compte.

Seront désignés comme gagnants, les 12 participants qui auront répondu correctement aux trois questions de connaissance. Une question subsidiaire départagera les ex-aequo éventuels.

### **Les lots :**

Une photographe professionnelle fera vivre une expérience unique à nos 12 gagnants dans leur nouveau logement en venant prendre des photos d'eux et leur permettra ainsi de « customiser » la pièce de leur choix dans leur nouvelle maison avec ces photos. Ce lot a une valeur de 750 € HTVA par gagnant (frais de déplacement compris). Il n'est ni payable en espèces, ni remboursable.

CBC Banque a conclu un contrat de partenariat avec Twenty 2, Marie Dumont pour l'organisation de cet événement :

22 – Marie Dumont  
<http://www.twenty2.be>  
[marie@twenty2.be](mailto:marie@twenty2.be)  
Tél. : 0477/71 88 47

Les 12 gagnants devront contacter Twenty2 avant le 31 décembre 2017 afin de fixer une date pour leur événement qui devra se tenir avant le 31 décembre 2018, dans le respect des conditions générales et sous réserve des disponibilités de Madame Dumont.

### **Annnonce du gagnant :**

Les lauréats seront avertis personnellement par leur agence CBC dans le courant du mois suivant la fin de l'action.

### **Protection de la vie privée :**

Conformément à l'art. 1.14 des Conditions bancaires générales et à la loi du 8 décembre 1992, CBC Banque SA peut traiter les données à caractère personnel à des fins de prospection et de promotion de tous les produits et services qu'un établissement financier peut offrir. Vous pouvez trouver plus d'informations au sujet du traitement par CBC Banque de vos données à caractère personnel dans la Déclaration Vie privée consultable sur la page [www.cbc.be/privacy](http://www.cbc.be/privacy).

En participant au concours, vous autorisez CBC Banque à traiter vos données à caractère personnel à des fins de promotion, prospection et marketing.

Si vous ne souhaitez pas être tenus au courant de nos produits et services, il suffit de nous en faire part en vous adressant par écrit à CBC Banque, Gestion Centrale Clientèle, Treurenberg 2 à 1000 Bruxelles.

La Banque vous informe que vous avez le droit d'accès et de rectification de ces données ainsi que la faculté de consulter le Registre public des traitements automatisés.

Les noms et coordonnées des 12 gagnants seront communiqués à Twenty2 qui ne les utilisera que dans le cadre de l'organisation de cette action.

### **Droit à l'image**

Chaque gagnant autorise CBC Banque et Twenty2 (en la personne de Marie Dumont) :

- à prendre, à reproduire et à publier des photographies lors de la séance photo/ de la décoration de la maison, sur tous supports papier et/ou numériques distribués en Belgique ou à l'étranger,
- à mentionner leur nom, prénom et la localité de leur résidence en légende de ces photographies.

Les éventuels commentaires ou légendes accompagnant la reproduction ou la représentation de ces photographies ne pourront pas porter atteinte à la réputation, ni à la vie privée des personnes concernées.

Ces photographies sont exclusivement destinées à la communication et à la promotion, interne ou externe, de CBC Banque et/ou de Twenty2 sur tout type de support. CBC Banque et/ou Twenty2 s'engagent à ne pas utiliser ces photographies à d'autres fins.

Cette autorisation est donnée à CBC Banque et/ou à Twenty2 à titre gratuit et reste valable pour une durée de 5 ans à compter du lancement du présent concours.

Cette autorisation soumise au droit belge. Tout litige y relatif relèvera de la compétence des tribunaux de Bruxelles.

### **Divers :**

Les frais encourus pour participer au concours (p.ex. la liaison internet) sont à charge du participant.

Les frais encourus pour participer à l'action (p.ex. la liaison internet) sont à charge du participant.

La banque ne peut être tenue responsable :

- de problèmes techniques qui pourraient survenir avec le site internet et/ou le système e-mail.
- d'une incompatibilité éventuelle entre les technologies utilisées pour l'action et les configurations hardware et/ou logicielles utilisées par le participant.

de l'interruption ou de l'annulation éventuelle de l'action pour des raisons indépendantes de sa volonté (notamment pour cause de force majeure ou de fraude).

**Modification du règlement**

La banque peut modifier unilatéralement le présent règlement si une cause indépendante de sa volonté

rend cette modification indispensable ou fortement souhaitable pour permettre la continuation de l'action.

La banque peut toujours compléter le présent règlement en vue d'en combler les lacunes ou imprécisions éventuelles.

**Litige**

Le présent règlement est soumis au droit belge. Toute contestation visant le règlement ou l'action sera exclusivement soumise aux tribunaux belges.

**Information :**

Toute question à propos du concours peut être posée au Service Marketing et Communication à l'adresse [cem@cbc.be](mailto:cem@cbc.be).